

A2 GEOMETRES TOPOGRAPHES

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 83 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 PARIS

RCS PARIS 451 611 354

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25/08/2026

Au siège social,

Le 25/08/2026,

à 10 heures,

Monsieur MAÏZA Djamel détenant 100 parts

Associé unique de la société **A2 GEOMETRES TOPOGRAPHES**, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Monsieur MAÏZA Djamel, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Gérant constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert de l'établissement secondaire
- Changement d'adresse d'un dirigeant
- Modification des statuts en conséquence

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer, à compter du 25 août 2026, l'établissement secondaire actuellement situé :

**13 rue Marc Seguin - ZI de Compans
77290 MITRY-MORY**

à l'adresse suivante :

**6 avenue du Général de Gaulle
77270 VILLEPARISIS**

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte du changement d'adresse de DJAMEL MAIZA, demeurant désormais au 13 AVENUE DES PYRENEES, 77270 VILLEPARISIS.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités légales, administratives et de publicité consécutives aux décisions qui précèdent, notamment auprès du Guichet unique des formalités des entreprises et du Registre National des Entreprises.

Fait le 25 août 2026

À 10 heures

L'Associé unique

Djamel MAIZA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Djamel Maiza', with a stylized flourish extending from the end.